

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 05/01

ÉFAI – 010031 – MDE 13/004/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTIONS IMMINENTES

IRAN onze hommes dont on ignore le nom, âgés de 20 à 30 ans

Maryam Ayoubi (f), 31 ans

Hossein Esna Ashari, 24 ans

Ali Hassanzadeh, 25 ans

Mostafa Nikbakht, 22 ans

Mir Jalil Sayed Nazari, 22 ans

Londres, le 16 janvier 2001

D'après les informations recueillies, onze hommes dont on ignore le nom doivent être exécutés demain, mercredi 17 janvier, à la prison de Qasr, à Téhéran. Le 16 janvier, le journal *Qods* aurait indiqué que ces hommes avaient été condamnés à la pendaison après avoir été reconnus coupables de meurtre, et que ces onze condamnations avaient toutes été confirmées par la Cour suprême.

Amnesty International est également préoccupée par les informations diffusées par le journal *Dowran-e Emruz* le 7 janvier 2001, selon lesquelles la Cour suprême a confirmé les sentences capitales prononcées contre Maryam Ayoubi et Hossein Esna Ashari. D'après ce journal, Hossein Esna Ashari devrait être « *bientôt* » exécuté, tandis que Maryam Ayoubi sera tuée à coups de pierre au terme d'une période de quinze ans de réclusion. Le 16 janvier, des journaux citant la publication *Khabar* (Les Nouvelles) rapportent également que la peine de lapidation prononcée contre Maryam Ayoubi a été confirmée, mais ne précisent pas quand elle devrait lui être appliquée.

En août 2000, certaines sources avaient indiqué que la sentence capitale prononcée contre Maryam Ayoubi avait été commuée, mais que la condamnation à mort d'un complice, Hossein Esna Ashari, avait été confirmée. Amnesty International n'a pu obtenir confirmation de ces renseignements.

L'organisation est également préoccupée par des informations non confirmées reçues le 15 janvier, selon lesquelles trois hommes, Ali Hassanzadeh, Mostafa Nikbakht et Mir Jalil Sayed Nazari, risquent d'être exécutés à Orumiyeh, dans l'ouest de l'Iran. D'après ces informations, il semblerait que la Cour suprême ait confirmé les condamnations à mort prononcées pour meurtre contre ces trois hommes par une juridiction inférieure en novembre 2000, et que leur exécution soit imminente.

Amnesty International n'est pas en mesure de confirmer la nature exacte des chefs d'accusation dont les hommes et la femme nommés ci-dessus ont été reconnus coupables.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au moins six exécutions judiciaires ont eu lieu en Iran depuis le début de l'année 2001.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / aérogramme / lettre par avion / télex / courrier électronique (en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour qu'aucun des condamnés à mort mentionnés précédemment ne soit exécuté ;
- efforcez-vous d'obtenir des éclaircissements sur la situation au regard de la loi de Hossein Esna Ashari, d'Ali Hassanzadeh, de Mostafa Nikbakht et de Mir Jalil Sayed Nazari, et demandez instamment aux autorités de prendre également sans délai les mesures nécessaires pour qu'aucun de ces hommes ne soit exécuté si leurs sentences capitales ont été confirmées ;
- faites part de votre compassion pour les victimes de crimes violents et reconnaisez que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les responsables présumés d'infractions de droit commun, mais déclarez-vous opposé en toutes circonstances à la peine de mort, quel que puisse être le crime pour lequel elle est prononcée, en soulignant que ce châtiment constitue la pire violation qui soit du droit à la vie ;
- rappelez aux autorités iraniennes qu'elles se doivent de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 3 dispose notamment : « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.* »

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
c/o The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Ayatollah Khamenei, Tehran, Iran

Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi-Shahrudi
Ministry of Justice, Park-e Shahr
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Head of the Judiciary, Tehran, Iran

Fax : + 98 21 537 8827 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile. Un message enregistré en anglais vous indiquera d'envoyer votre fax ; veuillez le transmettre avant d'entendre la tonalité indiquant que vous pouvez laisser un message sur une boîte vocale.)

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Président de la République islamique d'Iran :

His Excellency
Hojjatoleslam Sayed Mohammad Khatami
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : President Khatami, Tehran, Iran

Fax : + 98 21 649 5880

Courriers électroniques : khatami@president.ir

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,

Responsable de la Commission des Affaires

judiciaires et légales :

Nasser Qavami
Head, Judicial and Legal Affairs Committee
Majles-e Shura-ye Eslami

Imam Khomeini Avenue

Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Majles, Tehran, Iran

Télex : 21 42 32 ICAI IR

Fax : + 98 21 646 1746 (Merci de vous montrer persévérant, car l'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile.)

Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*